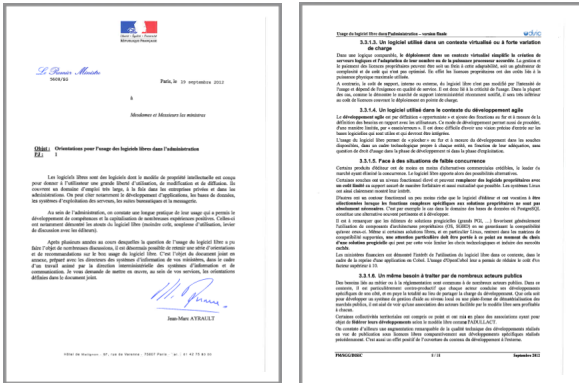


# L'ADULLACT se réjouit de la circulaire du Premier Ministre "Orientations pour l'usage des logiciels libres dans l'administration"[1], rendue publique parallèlement au 10ème anniversaire de l'association.



« Des besoins liés au métier ou à la réglementation sont communs à de nombreux acteurs publics. Dans ce contexte, il est particulièrement contre-productif que chaque acteur conduise ses développements spécifiques de son côté, et en paye la totalité au lieu de partager la charge du développement. Que cela soit pour développer un système de gestion d'aide au niveau local ou une plate-forme de dématérialisation des marchés publics, il est aisé de voir qu'une association des acteurs facilitée par le modèle libre sera profitable à chacun.

Certaines collectivités territoriales ont compris ce point et ont mis en place des associations ayant pour objet de fédérer leurs développements selon le modèle libre comme l'ADULLACT.

On constate d'ailleurs une augmentation remarquable de la qualité technique des développements réalisés en vue de publication sous licences libres comparativement aux développements spécifiques réalisés précédemment. C'est aussi un effet positif de l'ouverture du contenu du développement à l'externe »

Nous avons une pensée pour tous ceux qui au sein de l'Administration ou de la Représentation Nationale ont œuvré sans se décourager pour convaincre que le logiciel libre, réalisé en vue de constituer un bien commun et non une rente, était un instrument privilégié pour le Service Public pour assurer la pérennité, la sécurité et l'interopérabilité des systèmes et des données. Parce qu'il n'est de richesse que d'hommes", nous saluons l'opiniâtreté des pionniers qui ont montré ce qui était souhaitable et réalisable, et ont rendu cette décision politique un jour possible, avec un tel goût d'évidence. Merci en particulier à Pierre L. et Bernard C., Bruno M., Didier G., Eric G., Jean-Louis D., Jean-Marie L., Jean-Paul D., Nicolas G., Jean-Séverin L., Christophe C. et bien d'autres que nous ne pouvons citer.

La circulaire insiste bien sur l'importance de ne pas se contenter d'utiliser les logiciels libres car ils reposent sur une communauté qui doit être active et contributive. D'autant qu'on ne peut utiliser que des logiciels libres qui existent. Nous sommes très honorés qu'au point 3.3.1.6 "Un même besoin à traiter par de nombreux acteurs publics" l'ADULLACT soit citée en exemple pour avoir fédéré des développements pour des logiciels libres nouveaux afin d'utiliser au mieux l'argent public.

Nous formons le vœu que l'Administration et les Collectivités Territoriales fassent converger leurs efforts d'utilisation raisonnée, de développement et de mutualisation en logiciels libres.

## L'ADULLACT

Avec une feuille de route initiale basée sur les pages du rapport Carcenac sur l'intérêt du logiciel libre pour une administration électronique citoyenne[3], l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, s'emploie depuis 2002 à constituer, développer et promouvoir un patrimoine de logiciels libres métiers pour les besoins de service public.

L'ADULLACT avait inspiré en 2003 le paragraphe 35 de la déclaration finale du Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux: "Privilégier, dans la mesure du possible, l'usage et le développement de logiciels libres dans les investissements de nos villes et de nos régions, de manière à ce que ces investissements puissent servir à d'autres collectivités locales."[3]

La forge de l'ADULLACT accueille des logiciels libres développés par des collectivités (Lutèce, openCimetièrre, Lilie, etc..) qui sont améliorés ensuite par d'autres, et des projets développés à partir des spécifications émises au sein des groupes de travail de l'ADULLACT (S²LOW, i-Parapheur, as@lae). La Direction Générale pour la Modernisation de l'État a confié à l'ADULLACT les projets de la forge Admisource.

Après 10 ans d'actions, l'ADULLACT recense plus de 10 000 collectivités membres, et sa plate-forme de travail collaboratif compte plus de 7 000 contributeurs et pas moins de 530 projets. Une équipe de permanents anime la structure et ses groupes de travail, ayant contribué ainsi à l'avènement de nombreux logiciels libres dont certains, étroitement liés à l'administration électronique, sont aujourd'hui proposés sous forme de services en ligne.

L'ADULLACT est membre d'OASIS.

- [1] [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/09/cir\\_35837.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/09/cir_35837.pdf)
- [2] <http://www.ensmp.net/pdf/2001/rapcarcenac.pdf>
- [3] <http://www.cities.lyon.fr/declaration.html>

### CONTACT

François Elie, Président de l'ADULLACT

+33 (0)6 22 73 34 96  
[francois.elie@adullact.org](mailto:francois.elie@adullact.org)

Pascal Feydel, Délégué Général de l'ADULLACT

+33 (0)6 16 98 79 99  
[pascal.feydel@adullact.org](mailto:pascal.feydel@adullact.org)

### EN LIGNE

[www.adullact.org](http://www.adullact.org)  
<http://adullact.net>